

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY  
D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE  
MONITEUR-EDUCATEUR INTERVENANT  
FAMILIAL PRINCIPAL  
SESSION 2024**

Le 05 Février 2024 à 15h25 s'est réuni au Centre de Gestion de la Marne situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission de l'examen professionnel donnant accès au grade de Moniteur-Educateur Intervenant Familial Principal.

**Membres du jury :**

**Collège représentant les élus locaux :**

Monsieur Patrice VALENTIN, <i>Président du Centre de Gestion de la Marne, Maire d'Esternay, Membre du CRO du CNFPT Grand Est, Président du Jury (51)</i>	Président du Jury
Madame Anny DESSOY, <i>Maire de Les Mesneux (51)</i>	Membre

**Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :**

Madame Faustine BOURGEOIS, <i>Technicien Territorial, Adjointe au responsable du service espaces verts et propreté, Communauté de communes Vitry Champagne et Der (51), Représentante de la CAP B du Centre de Gestion de la Marne (51)</i>	Membre
Madame Caroline VAILLANT, <i>Attaché Principal, Directrice Générale Adjointe, Ville de Château-Thierry (02)</i>	Membre

**Collège représentant les personnalités qualifiées**

Monsieur Gérald BRISSON, <i>Retraité, Attaché hors classe, Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale</i>	Membre
Monsieur Manolo VALLET, <i>Conseiller Socio-Educatif, Responsable Action Sociale et Hébergement Logement, au Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne (51)</i>	Membre

## **INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

Le procès-verbal de déroulement de l'épreuve orale n'indique aucun incident.

### **I- RESPECT DU REGLEMENT**

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant l'épreuve orale.

### **II- RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION**

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

**Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 12/20.**

**Le jury a souverainement déclaré admis 1 candidat.**

pv

**SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY**

Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Jury	
Madame Anny DESSOY,	
Madame Faustine BOURGEOIS,	
Madame Caroline VAILLANT,	
Monsieur Gérald BRISSON,	
Monsieur Manolo VALLET	

**CENTRE DE GESTION DE LA MARNE**  
**EXAMEN PROFESSIONNEL DE MONITEUR-EDUCATEUR**  
**INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL**

**CANDIDAT ADMIS**

Madame Stéphanie VASSEUR

---

Fin de liste  
Cette liste comporte 1 candidat

DV